

2026 03 16

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
13/03/2026

Objet de la délibération
Finances : Versement subvention au budget annexe comité des fêtes

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM, excusée
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

Vu les articles L.2221-1 et L.2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nomenclatures M57 ;

Vu la délibération du 12 décembre 2023 créant le budget annexe « Comité des fêtes » ;

Vu les délibérations du budget primitif et des budgets annexes 2026 ;

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026 de la commune de Saône, il a été décidé de reconduire le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe Comité des fêtes, afin de garantir son équilibre financier et d'assurer son bon fonctionnement.

Il convient désormais de valider le montant de cette subvention pour 2026, en tenant compte des besoins financiers du Comité des fêtes, des événements programmés pour l'année à venir, ainsi que des éventuelles évolutions des charges et des ressources. Cette validation permettra d'assurer la pérennité des actions menées et de soutenir l'organisation des festivités au bénéfice des habitants de la commune.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

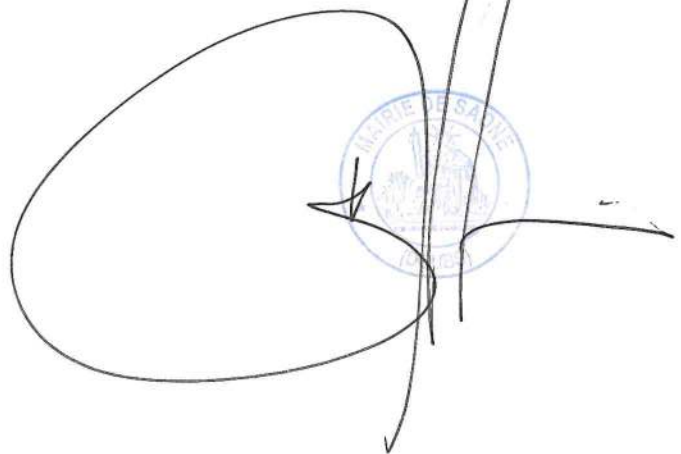
DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 24 000,00 € pour l'année 2026, pour le budget annexe « Comité des fêtes » ;
- Dire que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2026 au chapitre 65 du budget principal ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon (par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Téléréfuge citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 10 mars 2026

Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État